

Communiqué de presse
du Centre Hospitalier Intercommunal Toulon-La Seyne-sur-Mer

Questions au Dr Stéphane BOURCET, Président de la Commission Médicale d'Etablissement



Une table ronde s'est tenue lundi 16 janvier à la Préfecture du Var, au cours de laquelle le Directeur général de l'ARS PACA, M. Dominique DEROUBAIX, a annoncé sa volonté de soutenir la création d'un grand espace de santé publique à l'hôpital de la Seyne-sur-Mer, décliné en neuf points. Quelle est votre réaction et celle du corps médical de votre établissement ?

Depuis 2008, le corps médical préparait son projet 2010-2014. Parmi les neuf points évoqués, de nombreux axes majeurs étaient inscrits dans le projet médical et le soutien du Directeur général de l'ARS conforte donc notre projet.

Par ailleurs, la création d'un SMUR à l'hôpital de La Seyne-sur-Mer nous apparaît être une excellente chose : elle garantit une prise en charge rapide et sécurisée des patients sur tout l'Ouest de l'agglomération toulonnaise. Ce SMUR par ailleurs permettra de répondre aux inquiétudes qui s'étaient fait jour suite au transfert de la maternité dans le nouvel hôpital Sainte-Musse, en assurant un transport approprié et adapté aux situations d'urgence.

A ce sujet, j'ajoute que le transfert de la maternité est accompagné de la création d'un centre de périnatalité à l'hôpital de la Seyne-sur-Mer, qui permettra la prise en charge des futures mamans grâce au maintien des consultations de nos gynécologues obstétriciens en amont et en aval de la naissance, avec la possibilité de réaliser tous les examens nécessaires (échographies, préparation à l'accouchement, ...).

Ces mesures vous paraissent donc être l'essentiel ?

Celles-ci sont bien sûr essentielles et le corps médical se félicite du soutien de l'ARS sur des axes majeurs de notre projet médical 2010-2014, qui visait à conforter une offre de soins du service public à l'hôpital de La Seyne-sur-Mer.

Quels étaient ces points importants aujourd'hui soutenus par l'ARS ?

Le projet médical 2010-2014 prévoyait la création d'un certain nombre d'activités sur le site de La Seyne, que le soutien financier de l'ARS va nous permettre enfin de mettre en œuvre.

Trois unités doivent être ouvertes ainsi à La Seyne : il s'agit d'une unité de soins palliatifs, unité unique aujourd'hui dans le territoire varois, un service de rééducation fonctionnelle et de réadaptation et un service de soins de suite (moyen séjour), qui, ensemble, vont conforter les services de médecine existants aujourd'hui et permettre une continuité des soins sur le site même de La Seyne.

Outre ces trois unités d'hospitalisation, quels autres aspects de ce projet global vont conforter cet espace de santé publique ?

Notre projet médical a toujours souhaité le développement du Centre de consultations et d'explorations à l'hôpital de La Seyne-sur-Mer. Il revient donc au corps médical du C.H.I.T.S. de mettre en œuvre son engagement, de sorte que tous les spécialistes de l'établissement y développent des consultations spécialisées au service de la population de l'Ouest Var.

S'y ajoute ce que nous avions demandé, la création d'une hospitalisation à domicile en lien avec la Clinique du Cap d'Or, pour prendre en charge les parturientes à domicile au-delà des hospitalisations toujours très courtes.

Enfin, je suis satisfait de constater l'aide qui nous est offerte pour améliorer la capacité de l'unité d'hospitalisation sans consentement en psychiatrie adultes et pour développer la pédo-psychiatrie à l'hôpital de La Seyne-sur-Mer, grâce à de nouveaux moyens en faveur des enfants et adolescents en difficulté.

Pour conclure, le corps médical considère que les neuf propositions annoncées par le Directeur général de l'ARS amélioreront la qualité et la sécurité de la prise en charge des populations de l'Ouest de l'agglomération.